

RAPPORT N° 00/2-18  
au Conseil Municipal

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL  
AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
(RUE DU MARECHAL LECLERC / SECTION AP 179)**

Dans le cadre du réaménagement urbain du carrefour du Butor en général et des travaux du TCSP en particulier, l'actuel Centre Humanitaire du Butor sis au 379 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Denis sur terrain communal cadastré section AP n° 6 et N° 7 doit déménager, le local étant voué à la démolition.

La Ville souhaitant continuer à soutenir l'action du Centre Humanitaire en direction des personnes en détresse, propose de mettre à disposition du CCAS dont dépend le Centre Humanitaire les locaux sis au 332 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Denis sur terrain cadastré section AP n° 179, propriété de la SHLMR.

Il s'agit d'une villa en dur sous dalle à un niveau, de type F6 avec extension de trois pièces et d'une annexe de trois pièces, destinées exclusivement à l'installation des activités du Centre Humanitaire.

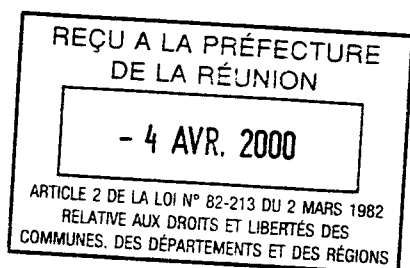
Un bail locatif d'une durée de trois ans pour un montant de 4 000 F/ mois a été contracté avec la SHLMR.

Je vous demande :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition de ce local au CCAS aux conditions suivantes :
  - durée de un an, renouvelable tacitement ;
  - occupation à titre gratuit, la valeur locative étant de 4 000 F par mois ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à procéder à la signature de la convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la mise à disposition du Centre Humanitaire du Butor dudit local.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-18  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL  
AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
(RUE DU MARECHAL LECLERC / SECTION AP 179)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim PATEL, 6ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

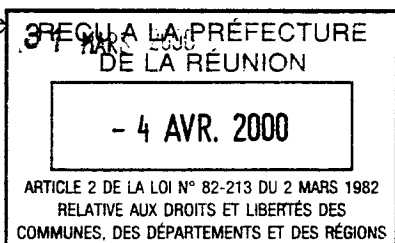
Approuve le principe de la mise à disposition par Convention du local sis au 332 Rue Maréchal Leclerc à Saint-Denis sur terrain cadastré section AP n° 179, au profit du Centre Communal d'Action Sociale (Centre Humanitaire), selon les modalités suivantes :

- durée de un an, renouvelable tacitement,
- occupation à titre gratuit.

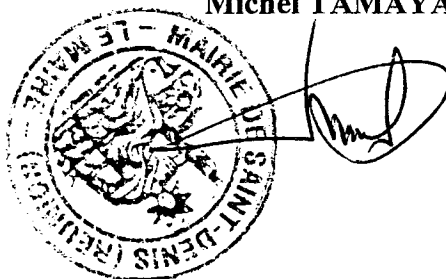
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la présente mise à disposition de local.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le



LE MAIRE  
Michel TAMAYA



TERRAIN 845 m2

Code UF : 11 03

Secteur : CENTRE VILLE

Centre Humanitaire Leclerc

N° de Plan :

Echelle :

Type de Plan :

Date du Plan : 00/00/00

Description :

Propriété Communale :  oui  non

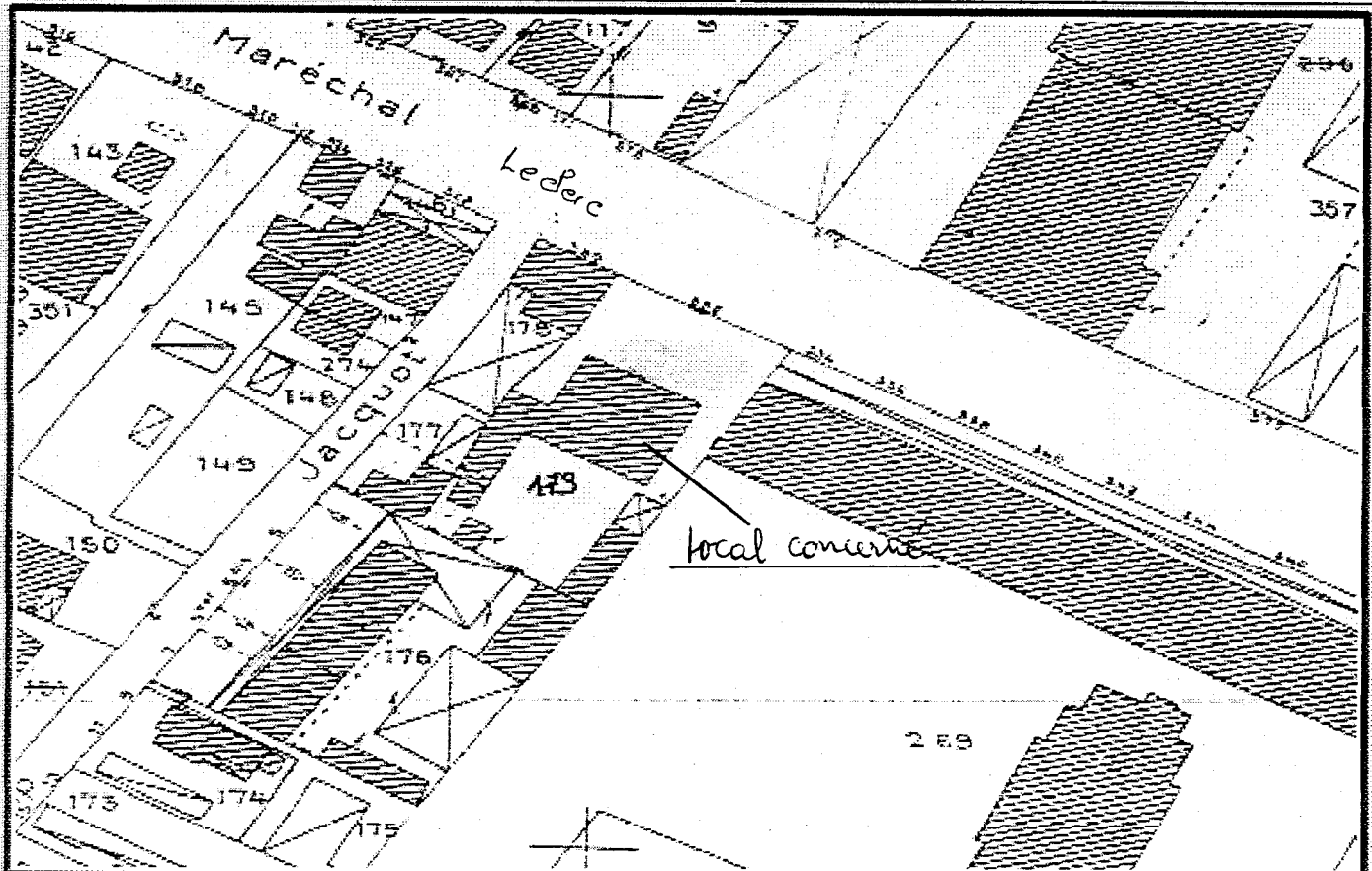
Parcelles Cadastres	Superficie (m2)	Bâti	P.O.S.	Zones Réglementées	Servitudes
AP179	845	<input checked="" type="checkbox"/>			

BATIMENTS

Bât.	Désignation	Dur (m2)	Léger (m2)	Ouvert (m2)

AFFECTATION

Code UA	Unité Administrative	Adresse
01 103 01	Centre Humanitaire	332 Rue Mal . Leclerc
01 103 02		



Brigade d'Évaluation Domaniale  
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7015

**AVIS DU DOMAINE**

97701 Saint Denis Messag Cédex 9  
Tel : (02 62) 48 69 31

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : VL 1-2000    Évaluateur : LELIEVRE    Dact: DOM7301.DOT

**AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE**

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation    31-12-1999

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Installation d'un centre humanitaire

4 Propriétaire : S.L.M.R.

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de    SAINT DENIS  
332 RUE DU Maréchal Leclerc  
(Parcelle AP 179)

Sur un terrain de 845m<sup>2</sup>.

- Villa en dur sous dalle à un niveau, de type F6 avec extension de 3 pièces cuisine.
- - Annexe de 3 pièces.
- L'ensemble en très mauvais état.

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante - Situation locative proposée :  
4 000 F/mois

9 Valeur locative retenue : 4 000 F/mois

12 Réalisation d'un accord amiable

Le loyer demandé    4 000 F/mois

peut être accepté comme n'excédant pas la valeur locative.

A Saint Denis le 6 janvier 2000

Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

  
J.C. LELIEVRE